

## Activités événementielles sportives

### Description de l'activité

#### Définition

Les activités d'événements sportifs sont des rassemblements de sportifs à des fins de compétitions ou non. Ces événements sont organisés de longue date et ont besoin d'un nombre important de bénévoles.

#### Les pratiques

Deux pratiques d'événements sportifs ont lieu sur le site Natura 2000. La première est l'organisation de trails, de randonnées ou de marches nordiques. On retrouve des courses de toutes sortes allant de la course de compétition renommée à la course ayant pour but de récolter des fonds pour des causes caritatives. Ces événements sont Landes et Bruyères, le Raid Kermithon, Hollenn Breizh Baie de la Fresnaye, Fresnaye Trail, Raid des deux anses et les 20km du Ruban Bleu. Toutes ces courses ont pour but la mise en valeur du territoire.

La seconde pratique est l'organisation d'un tournoi de volley-ball sur sable. L'événement est constitué de plusieurs tournois de beach volley en 3 contre 3. Les tournois sont diversifiés, du niveau national au niveau estivant, unisexe ou bien mixte.

Un tournoi de Handball sur plage est également organisé à proximité du site Natura 2000 sur la Plage du Bourg d'Erquy.

En plus de ces événements ponctuels, des voies d'escalade utilisables à l'année de façon individuel ou en club existent sur le site Natura 2000.

|   |  |
|---|--|
|  |  |
| Trail Landes et Bruyères (crédit : Joseph ROUXEL)                                   | Les Estivales de Volley à Sables-d'Or-les-Pins (crédit : Les Estivales de Volley)    |

### L'activité sur le site Natura 2000

#### Spatialisation de l'activité

### **Landes et Bruyères**

L'événement se passe sur les communes d'Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon (Cartes 1, 2 et 3)

### **Raid Kermithon et Fresnaye Trail**

L'événement se passe sur les communes de Matignon et Saint-Cast-le-Guildo (Cartes 1, 2 et 3)

### **Trail d'Hollenn Breizh**

L'événement se passe sur les communes de Pléboule et Fréhel (Carte 1).

### **Raid des deux anses**

L'événement se passe sur les communes de Fréhel.

### **20km du Ruban bleu**

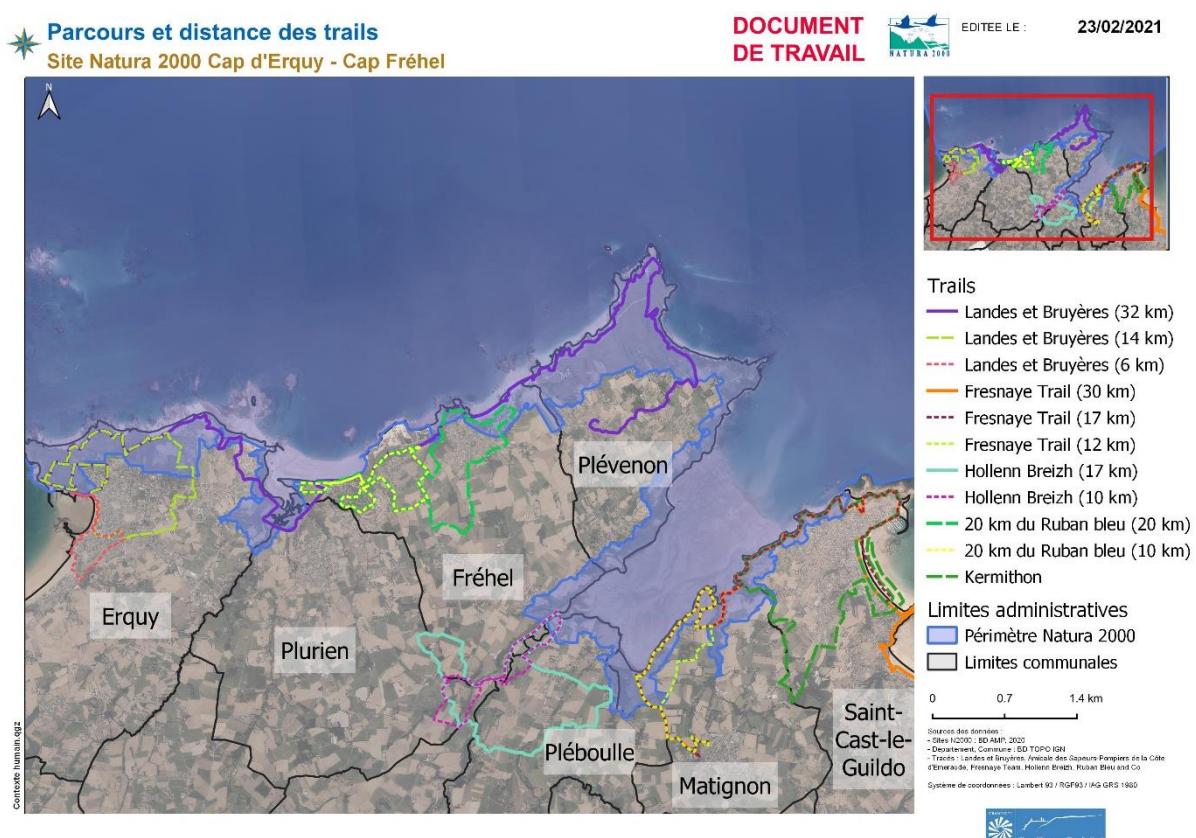
L'événement se passe sur la commune de Fréhel (Carte 1)

### **Les Estivales de Volley**

L'estivale de Volley est organisé sur 3 lieux, la Plage du centre-ville d'Erquy, la Plage de Sables-d'or les pins à Fréhel et la Grande Plage de Saint-Cast-le-Guildo (Carte 3).

### **L'escalade**

Trois sites d'escalade sont présents sur le site Natura 2000, Les Lacs bleus à Erquy, La Fosse Eyrand à Erquy et le routin à Fréhel.



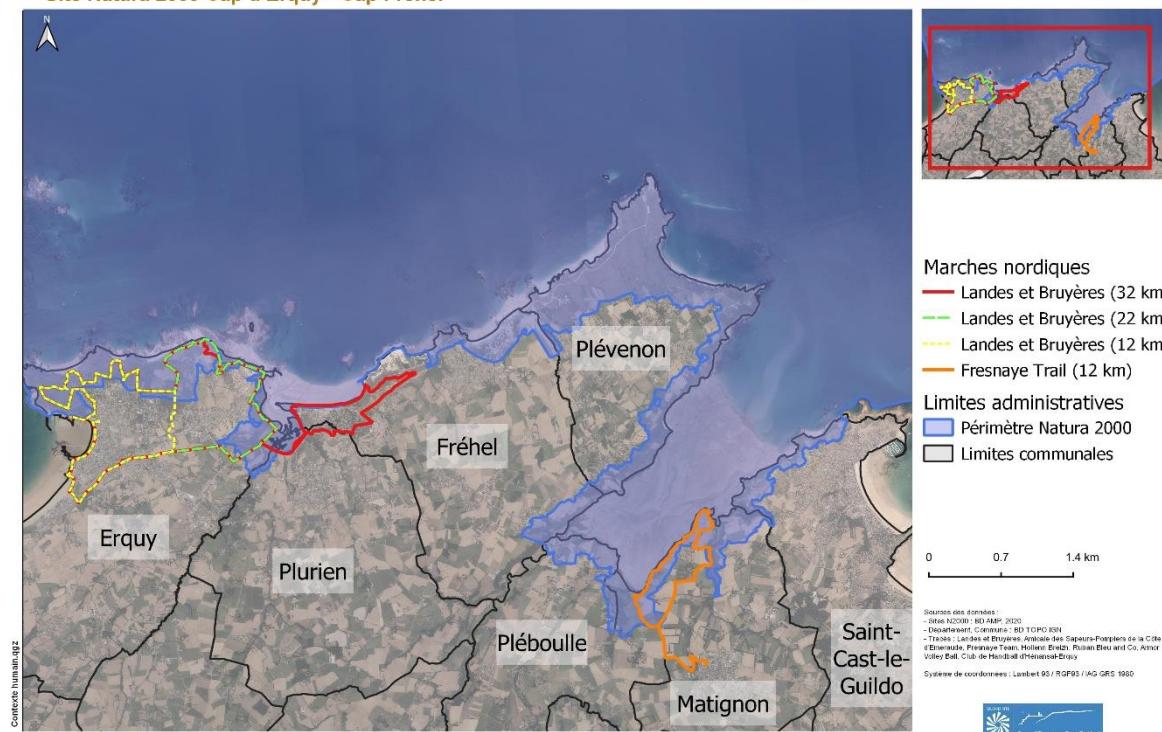
Carte 1 : Parcours et distances des différents trails présents sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel (Parcours pouvant évoluer en fonction des années)

**Parcours et distances des marches nordiques**  
Site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

**DOCUMENT  
DE TRAVAIL**



23/02/2021

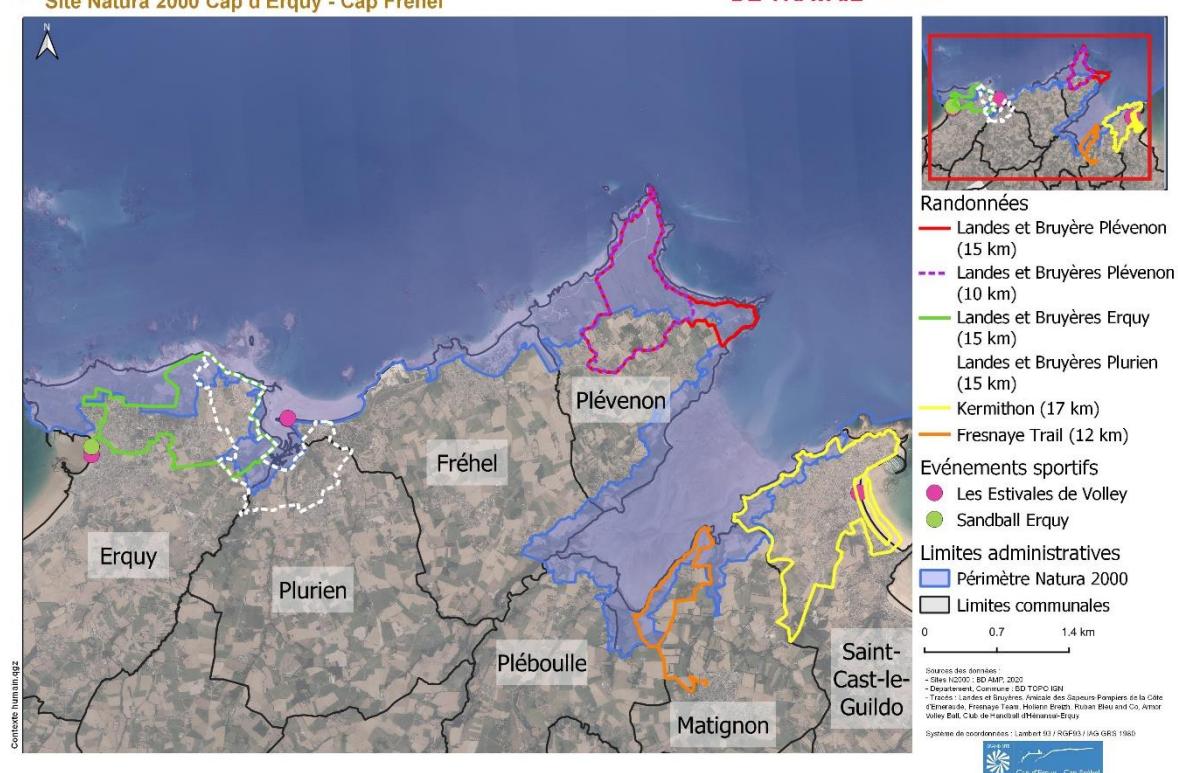


**Parcours des randonnées et autres événements sportifs**  
Site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel

**DOCUMENT  
DE TRAVAIL**



23/02/2021



## Acteurs et pratiquants

### Acteurs :

Les acteurs principaux de ces événements sont les organisateurs. La totalité de ces événements sont organisés par des associations (Tableau 1).

### **Landes et Bruyères**

Depuis fin 2020, c'est l'association Landes et Bruyères qui organise cet événement. Cette manifestation Landes et Bruyères était organisée par la municipalité d'Erquy avant cette date. Suite au changement de municipalité en 2020, l'association Landes et Bruyères a été créée en octobre 2020 afin de prendre le rôle d'organisateur de l'événement. L'association a pour but de mettre en valeur le territoire du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel (Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon).

### **Kermithon**

Le Kermithon est organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude qui est une association du Centre d'Incendie et de Secours Côte d'Emeraude des communes de Matignon et Saint-Cast-le-Guildo. Cette association a une dizaine d'années et est constituée de pompiers professionnels et de pompiers volontaires actifs et retraités. Le but de cette association est de soutenir les sapeurs-pompiers ainsi que d'autres causes humanitaires.

### **Fresnaye Trail**

Le Fresnaye Team est une association qui organise le Fresnaye Trail. Elle est basée dans le secteur de Matignon et Saint-Cast-le-Guildo. Le Fresnaye Team a pour objectif d'animer et de faire découvrir le territoire à travers des épreuves de course à pied.

### **Trail d'Hollenn Breizh**

L'association Hollenn Breizh a été créée pour financer des projets humanitaires partout sur la planète. Pour cela, elle organise le Trail d'Hollenn Breizh. L'association est basée sur la commune de Pléboule.

### **Raid des deux anses**

Le Comité des Fêtes de la commune de Fréhel est l'organisateur de l'événement.

### **20km du Ruban bleu**

L'association Ruban Bleu & Co organise des activités sportives, culturelles et solidaire pour la lutte contre la sclérose en plaques. L'association est basée sur la commune de Fréhel.

### **Les Estivales de Volley**

L'estivales de Volley est également organisé par une association, Armor Volley Ball.

Tableau 1 : Liste des organisateurs de chaque événement

Tableau 1 : Liste des organisateurs de chaque événement présent sur le site Natura 2000

| Evénement    | Landes et Bruyères | Raid Kermithon                                       | Fresnaye Trail | Trail d'Hollenn Breizh | Raid des deux anses        | 20km du Ruban Bleu | Les Estivales de Volley |
|--------------|--------------------|--|----------------|------------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------|
| Organisateur | Landes et Bruyères | L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude | Fresnaye Team  | Hollenn Breizh         | Comité des Fêtes de Fréhel | Ruban Bleu and co  | Armor Volley Ball       |

### **Pratiquants :**

#### Les trails

Les coureurs ont un profil plus jeune que les randonneurs et les marcheurs nordiques. Certains des coureurs sont des semi-professionnels notamment pour Landes et Bruyères. Cependant, ce sont majoritairement des familles qui participent à la randonnée. Les spectateurs et les participants viennent la plupart du temps en famille.

Landes et Bruyères ont des données plus précises. Les participants aux courses sont pour 10% originaire du canton d'Erquy, 14,5% du département, 30,8% des autres départements bretons et 44,5% du reste de la France. Les autres courses ont des pratiquants plus locaux étant des courses moins renommées.

#### Les Estivales de Volley

Les visiteurs accueillis sur la manifestation sont des joueurs de volley-ball de plage, par équipes de 3, toutes origines et tous âges confondus. Le public intéressé par la manifestation est constitué des familles et amis de joueurs, des touristes qui découvrent la manifestation et des locaux qui se déplacent pour assister aux matchs qui sont disputés sur la plage.

### **Saisonnalité des pratiques**

Les événements sportifs ont lieu toute l'année à l'exception de l'hiver. Les événements de trails ont lieu les week-ends et durent en majorité un seul jour à l'exception de Landes et Bruyères.

Durant le week-end de Landes et Bruyères, les courses et les randonnées ont lieu le samedi. Le dimanche, une course cycliste est organisée (Tableau 2).

Tableau 2 : Date, durée et nombre d'éditions de chaque événement sportif

|                          | Landes et Bruyères | Raid Kermithon | Fresnaye Trail | Trail d'Hollenn Breizh | Raid des deux anses | Les 20km du ruban bleu | Les Estivales de Volley |
|--------------------------|--------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|
| Date                     | Début mai          | Fin Octobre    | Avril          | Juillet                | Juin                | Fin Octobre            | Fin Juillet             |
| Durée                    | 2 jours            | 1 jour         | 1 jour         | 1 jour                 | 1 jour              | 1 jour                 | 10 jours                |
| Nombre d'éditions (2021) | 19                 | ?              | 6              | ?                      | 9                   | 4                      | 30                      |

## Eléments quantitatifs

### Landes et Bruyères

Landes est bruyères est composé de plusieurs épreuves :

- 3 courses, deux grandes de 32km et de 14km et une plus courte de 6km. Les deux grandes courses sont limitées à 1000 participants chacune. La plus petite course accueille 350 personnes.
- 3 parcours de marches nordiques de 12, 22 et 32km sont également balisés. Une centaine de personnes participent à chacune des trois marches nordiques.
- 4 parcours de randonnées. Les randonnées regroupent chacune entre 300 et 400 personnes.

La manifestation attire 6000 à 8000 spectateurs/visiteurs sur le week-end.

Cet événement à lui seul regroupe 70 % des participants de trails, 94% des marcheurs nordiques et randonneurs et 80% des spectateurs des événements similaires du territoire.

### Raid Kermithon

L'événement le Kermithon est composé de 3 épreuves :

- Un Raid d'une distance de 20 km en binôme. Une première partie trail de 12 km, une boucle en canoë biplace de 3 km et enfin un parcours d'accrobranche avant de rejoindre l'arrivée. Le nombre de participant est limité à 100 équipes de 2.
- Un trail de 17 km qui emprunte le même parcours que le Raid qui attire environ 150 personnes.
- Une marche de 17 km qui emprunte le même parcours que le Raid et le trail.

### Trail d'Hollenn Breizh

Le trail d'Hollenn Breizh est composé de deux épreuves, un trail de 10 km et un second de 17 km. La course de 17 km est une nouveauté de 2020. La course de 10 km accueille 150 participants.

### Fresnaye Trail

Lors du Fresnaye Trail, 3 parcours et 4 courses sont proposés :

- 3 trails, un de 10 km avec une centaine de participants, un autre de 17 km avec 200 participants et un dernier de 30km avec une centaine de participants.

- Une marche nordique chronométrée sur le circuit du trail de 10 km parcourue par 20 marcheurs nordiques.
- Une randonnée sur le circuit des 10 km.
- Un trail nocturne secret limité à 100 participants comprise entre 10 et 15 km.

### **Raid des deux anses**

Le raid est une course en binôme, limitée à 80 équipes où il faut enchaîner 3 épreuves :

- Kayak biplace en mer (5kms)
- Course à Pied (9kms)
- VTT (24kms)

### **Les 20km du Ruban Bleu**

Les 20 km du Ruban Bleu propose deux courses, une de 10 km et une seconde de 20 km. Les deux courses accueillent au total 300 participants.

### **Total des événements sportifs de trails**

Tableau 3 : Récapitulatif du nombre de parcours proposés par ces événements, la distance cumulée de ces parcours ainsi que le nombre de participants et de spectateurs à ces événements.

|                   | Nombre de parcours | Distance totale | Nombre de participants | Nombre de spectateurs |
|-------------------|--------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|
| Trails            | 11                 | 193 km          | 3 500 minimum          | 10 000                |
| Raids             | 2                  | 58 km           | 360                    | ?                     |
| Marches Nordiques | 4                  | 76 km           | 320                    | ?                     |
| Randonnées        | 7                  | 84 km           | 1 500                  | ?                     |

### **Les Estivales de Volley**

Globalement sur les trois sites des Estivales de Volley, on recense en 2019 :

- 1813 Equipes inscrites dans 13 tournois, du niveau national au niveau estivant, unisexe ou bien mixte.
- 6767 Matchs Joués
- 120 Bénévoles
- 100 Terrains

Sur le site de Sables-d'Or-les-Pins en 2019, 607 joueurs ont été compté le 1er jour, et 1053 joueurs les 2è et 3è jours. On estime à 2 600 personnes présentes sur le site chaque jour (bénévoles, publics et joueurs).

### **L'escalade**

Site naturel d'escalade aux "lacs Bleus" destiné à des grimpeurs de tous niveaux, débutants ou confirmés (cotation de 3 à 6). 22 voies équipées pour grimper en tête ou en moulinette, d'une hauteur

de 15 à 20 mètres. Une convention a été établie à ce jour entre le Conseil Général des Côtes-d'Armor et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade des Côtes-d'Armor.

## Réglementation et encadrement de l'activité

### Gestion de l'activité

#### **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**

Par arrêté en date du 31 décembre 2016, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a reçu délégation du Ministre chargé des sports pour l'organisation de la pratique des disciplines de l'athlétisme : courses trails, cross-country, marche athlétique, marche nordique. En vertu de cette délégation, la FFA est notamment chargée de définir les règles techniques et de sécurité concernant les disciplines de l'athlétisme running et des courses en nature ainsi que les règlements relatifs à toute manifestation dans ces disciplines, conformément aux articles L.131-16 et R.331-7 du code du sport.

#### **Commission départementale Running (CDR)**

Dans chaque département est instituée une Commission Départementale Running qui a pour mission :

- d'étudier les dossiers de demande d'autorisation formulées par des organisateurs, lorsque celle-ci est requise, et communique son avis au Président du Comité départemental pour signification aux demandeurs
- d'informer les autorités administratives et territoriales ainsi que les organisateurs de la Réglementation des courses running
- de veiller au respect du règlement par les organisateurs et les sensibiliser à la sécurité des participants et à l'amélioration de la qualité des courses
- de donner son avis aux instances fédérales (CRR, Comité départemental, Ligue, ...) sur les épreuves officielles (championnats, épreuves à label ...) se déroulant dans le département
- d'émettre, à la demande de la CDESI, un avis concernant toute organisation de manifestation pédestre ou multisports se déroulant en milieu naturel

#### **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports Nature en Côtes-d'Armor (CDESI 22)**

La CDESI est composée des acteurs publics (représentants des services de l'Etat, de la Région et des collectivités locales), des acteurs du sport (représentants des pratiquants et professionnels des sports de nature) et des acteurs de la protection de l'environnement et du tourisme. Les missions de la CDESI sont de :

- Réaliser un inventaire et élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et concourir à son élaboration.
- Proposer les conventions et l'établissement des servitudes.
- Donner son avis sur l'impact, au niveau départemental, des décrets ou arrêtés préfectoraux pouvant avoir une incidence sur les activités physiques et sportives de nature.

- Etre consulté sur tout projet d'aménagement ou de mesure de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les sports de nature.
- Donner un avis sur les actions à mettre en place pour le développement des sports nature en Côtes-d'Armor.

### **Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne (CROS Bretagne)**

Le CROS est une association. Il est le représentant officiel du mouvement sportif en Bretagne avec une mission de service public et relais des actions du CNOSF.

### **Cadre réglementaire**

#### ***Au niveau national***

L'organisation des manifestations sportives est encadrée par les dispositions des articles L. 331-1 et suivants du code du sport et R.331-3 et suivants du code du sport.

Le dossier de demande d'autorisation est à demander auprès du service administratif compétent (Mairie, Préfecture, sous-préfecture). Il doit être rempli et déposé 3 mois avant la manifestation si celle-ci traverse plusieurs départements ou 6 semaines si elle se déroule dans un même département (arrêté du 1er décembre 1959, art 5). Ce dossier comprend la date, la nature de l'épreuve, le nombre de concurrents, le nombre de spectateurs, le nom de l'association organisatrice, si celle-ci est affiliée à une fédération ou la fédération délégataire de l'activité proposée en compétition, le règlement de l'épreuve, la police d'assurance, la prise en charge éventuelle du service d'ordre, la carte du site avec les accès secours, ravitaillement, communication... Le dossier est réalisé et produit par l'organisateur.

Toute personne, physique ou morale, peut organiser une manifestation sportive, compétitive ou non. Cependant, quelle que soit l'activité sportive concernée, chaque organisateur de manifestation est tenu de respecter certaines obligations légales et réglementaires.

Quelles que soient les caractéristiques de la manifestation sportive, l'organisateur doit :

- souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des pratiquants (loi n°84-610-, art 37).
- se conformer aux règles techniques de la discipline édictées par la Fédération qui a reçu délégation du MJSVA (Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative) pour la gestion de l'activité concernée.

Code de la route si manifestation sur voie publique.

### ***Autres outils de gestion influençant l'activité***

La Fédération Française d'Athlétisme rédige et distribue la Rapport Règlementation des manifestations running 2021. Ce rapport recense toute la réglementation à respecter afin d'organiser un événement sportif comme les trails et les marches nordiques. La FFA a également rédigé un guide pour les organisateurs de Trail.

## Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

### Sur les habitats terrestres et la flore

Sur les habitats terrestres et la flore, l'impact le plus important est le piétinement des participants et des spectateurs. Ce piétinement peut entraîner la disparition de certaines espèces végétales et induire une rudéralisation de la flore. Si l'impact du piétinement est très important, la végétation peut être absente et le sol peut s'éroder. Le changement du cortège floristique peut amener à la diminution des surfaces, à la disparition ou à la fragmentation des habitats d'intérêt communautaire.

### Sur la faune

Ces activités ont un impact sur le dérangement de la faune en tout temps, mais cela a encore plus d'impact lors des haltes migratoires et durant les périodes de reproduction (Thompson, 2015). Ce dérangement peut être un dérangement sonore ou un dérangement physique. Ce dérangement peut diminuer la réussite de reproduction des espèces voir entraîner l'abandon du site de reproduction par les espèces.

### Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

Les leviers d'actions déjà existant sont la limitation du nombre de participants notamment pour l'événement Landes et Bruyères mais aussi la régulation du public le long des parcours. La modification des parcours pour des raisons de sensibilité périodique de la faune est également réalisée.

## Bibliographie

### Documents consultés

Conseil Général des Côtes d'Armor. ?. Présentation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports Nature en Côtes d'Armor. 15p.

FFA, 2020. Réglementation des manifestations running 2021. Fédération Française d'Athlétisme. 54p.

FFA, ?. Guide de l'organisateur de Trail. Fédération Française d'Athlétisme. 27p.

Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. ?. Guide pratique : Pour un développement maîtrisé des sports de nature : Les PDESI et CDESI. 134p.

Thompson B., 2015. Recreational trails reduce the density of ground-dwelling birds in protected areas. *Environmental Management*. 55 : 1181-1190.

<http://sport-bretagne.fr/>

Les dossiers d'évaluations d'incidences de Landes et Bruyères, le Kermithon, Hollenn Breizh, les 20 km du ruban bleu, les Estivales de Volley.

***Personnes sollicitées pour relecture et complément***

**Landes et Bruyères / Yves Hamon.** Président de l'association

**Ruban bleu & Co / Audrey Goldin.** Présidente de l'association.

**Fresnaye Team / Audrey Goldin.** Membre

**Hollenn Breizh / ?.** Organisateur

**Amicale des Sapeurs Pompiers de la Côte d'Emeraude / Régis Bougeard.** Organisateur

**Armor Volley Ball / Sophie Treps.** Responsable de la commission Environnement